

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 03 juin 2013

Convocation du 30 mai 2013

Publication du 20 juin 2013

Étaient présents : Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Gérald MENDES, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Étaient représentés : Sylvie CARRE (procuration à Pascale REMONDINI), Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

Étaient absents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 03 juin 2013 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

- ✓ La délibération sur la modification des statuts de la Communauté de Communes concernant les subventions aux associations sera à reprendre lors du prochain conseil municipal avec une rédaction moins ambiguë.
- ✓ Sept personnes (élu, personnel communal et enseignant) ont suivi l'initiation à l'utilisation du défibrillateur organisée par convention avec l'association des secouristes UNASS 21 le 31 mai.

II. Approbation du règlement du cimetière

L'arrêté municipal portant règlement du cimetière en date du 21 février 2012 a fait l'objet de remarques de la part de la Préfecture au titre du contrôle de légalité. Aussi, la commission cimetière a apporté des corrections à celui-ci et a rédigé plus précisément certains points. La principale modification porte sur l'attribution des concessions. Dans le but de favoriser une organisation rationnelle du cimetière, le nouveau règlement prévoit que les terrains en pleine terre ne pourront pas être concédés à l'avance. Seuls les emplacements destinés à la construction de caveaux pourront être concédés à l'avance à la condition que le concessionnaire fasse réaliser les travaux dans un délai de trois mois.

La nouvelle rédaction du règlement a été transmise aux conseillers municipaux préalablement à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle rédaction du règlement du cimetière qui sera publié sous forme d'arrêté.

III. Grands travaux (voirie, Mairie ...) et mode de financement

Monsieur le Maire rappelle les projets de travaux actuellement à l'étude : construction d'une nouvelle Mairie, sécurisation au niveau de la RD31, aménagements RD996 entrée Nord. Selon les choix retenus, ces travaux s'élèveraient de 400 000 à 600 000 €

Le Conseil Municipal s'est interrogé en début d'année sur l'opportunité de contracter dès maintenant un emprunt pour le financement de ces investissements afin de bénéficier d'un taux d'intérêt intéressant.

À ce sujet, M. Gérald MENDES, conseiller municipal, présente, à titre d'aide à la prise de décision préalablement au lancement d'une consultation des organismes bancaires, une offre de prêt d'un montant de 500 000 € sur 15 ou 20 ans. Les taux sont respectivement de 3,34 % et 3,89 % et l'échéance annuelle est de 36 500 à 43 000 €. Après analyse de l'endettement de la commune, un tel emprunt est réalisable. La totalité des emprunts en cours arrivant à échéance en 2018, il serait opportun de contracter sur une période de 20 ans et d'augmenter le montant des échéances dès la fin de ces contrats. Attendu que les taux resteront vraisemblablement stables dans les prochains mois, la décision peut être différée en attendant de connaître plus précisément le montant nécessaire au financement des projets qui seront retenus. M. Gérald MENDES se charge de se renseigner sur les éventuels frais de report en cas de souscription anticipée.

Compte tenu de ces éléments, et par manque de précisions sur le coût global du projet qui sera décidé, le Conseil Municipal sursoit à toute décision à ce sujet.

Concernant le projet de Mairie, le Conseil Municipal débat sur les différentes possibilités de constructions annexes à ce projet : construction d'une salle de réception/réunions, capacité de celle-ci, création d'un atelier municipal, d'un local de stockage de matériels techniques ou autres, devenir du foyer communal... Les décisions seront dépendantes du coût de ces tranches de travaux. Aussi, M. Gérald MENDES se propose de réaliser un document présentant la construction de base nécessaire ainsi que les options supplémentaires afin que l'architecte puisse chiffrer plus précisément celles-ci sous forme de tranches conditionnelles.

Le dossier de consultation de cabinet d'architectes est en cours de réalisation avec l'aide du CAUE de Côte-d'Or (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

IV. Questions diverses

✚ Servitude de tréfonds

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de Monsieur Romain GIBASSIER, exploitant agricole sur la commune, d'implanter son exploitation et sa maison d'habitation sur une parcelle cadastrée WB 23 lieu-dit « les Monteaux ». Le Conseil Municipal aura à donner son accord sur l'établissement d'une servitude de tréfonds.

✚ Maisons fleuries

Les membres de la commission maisons fleuries vont renouveler leurs passages dans les rues communales pour sélectionner les lauréats du concours des maisons fleuries 2013.

✚ Accueil extrascolaire (les mercredis et toutes les périodes de vacances scolaires)

Lors du dernier conseil communautaire, il a été porté à la connaissance des élus un courrier de l'Association Familles Rurales (AFR) annonçant la cessation de ses activités au 1^{er} septembre 2014. L'accueil extrascolaire sera ainsi assuré par l'AFR jusqu'à la date de mise en application de la réforme des rythmes scolaires. Etant indispensable, ce service, qui concerne 50 à 80 enfants sur le territoire de la Communauté de Communes, va faire l'objet d'une étude par la Communauté de Communes en vue d'une reprise de la compétence extrascolaire. Une commission intercommunale animée par Alexandre GARNERET, Maire de Saulon-la-Rue, a été créée à cet effet. Les élus saluent le travail très efficace de l'AFR pendant ces nombreuses années.

✚ Rencontres intercommunales de Karting

Une rencontre intercommunale est prévue au Karting de Noiron le 23 juin. Trois représentants par commune affronteront les concourants des autres villages. Les frais d'inscription d'un montant de 25 € seront pris en charge par les communes.

✚ Ancienne décharge

À l'occasion de la réalisation d'une plateforme de stockage à la jardinerie SONOFEP, une convention, sans compensation financière, a été passée avec la société PENNEQUIN pour le dépôt et le nivellement de la terre végétale décaissée (5 000m²) sur l'emplacement de l'ancienne décharge communale.

✚ Passage de camions rue Haute et rue Basse

Malgré la modification de l'adresse de la jardinerie rue de Dijon, de nombreux camions de livraison empruntent encore la rue Basse pour s'y rendre. La pose d'un panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 7,5 tonnes est décidée dans un souci de protection de la voirie et de la sécurité des usagers.

✚ Procédure de révision du PLU

Quatre offres ont été reçues dans le cadre de la consultation pour la révision du PLU. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le jeudi 06 juin à 18h30 pour l'ouverture des plis et la synthèse des offres.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Prochaines réunions du Conseil Municipal : lundi 1^{er} juillet, lundi 09 septembre.